

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**

Séance du 14 septembre 2026

Délibération n° 2026-009-049

L'an deux mille vingt-six, le **14 septembre à 18h45**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, SAGER-KLUGHERTZ Armelle, CHEMINOT Patricia, LE CORRE Brivael, MORRY Silvia, PRONOST Axel

Absent(e)s excusé(e)s : OMER Elodie (pouvoir donné à Emmanuelle NEGER), CUEFF Rémy

Absent(e)s non excusé(e)s : FORTUN Julien, DISARBOIS Rachel

Secrétaire de séance : SAGER-KLUGHERTZ Armelle

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
15	11	1	12	0	0

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de Madame Morgane QUENTRIC BOWMAN,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Il est proposé de désigner Armelle SAGER-KLUGHERTZ en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation d'Armelle SAGER-KLUGHERTZ comme secrétaire de séance pour la réunion du 14 septembre 2026

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés.

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

La secrétaire de séance,
Armelle SAGER-KLUGHERTZ

